

MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU

Les modifications sont à apporter à la brochure des “LOIS DU JEU” – FIFA – Edition 2008-2009
Les modifications entrent en vigueur au 1er juillet 2009.

LOI 1 – TERRAIN DE JEU

Surface

Page 6 – 3^{ième} alinéa

Texte actuel:

- Lorsque des surfaces artificielles sont utilisées pour des matches de compétition entre équipes représentatives des associations affiliées à la FIFA ou pour des matches de compétitions internationales de clubs, les surfaces doivent satisfaire aux exigences du Concept qualité de la FIFA pour le gazon ou de l'International Artificial Turf Standard sauf en cas de dérogation exceptionnelle accordée par la FIFA.

Nouveau texte:

- Lorsque des surfaces artificielles sont utilisées pour des matches de compétition entre équipes représentatives des associations affiliées à la FIFA ou pour des matches de compétitions internationales de clubs, les surfaces doivent satisfaire aux exigences du Concept qualité de la FIFA pour **les surfaces Football Turf** ou de l'International Artificial Turf Standard sauf en cas de dérogation exceptionnelle accordée par la FIFA.

LOI 11 – HORS-JEU

Interprétation des lois du jeu et directives pour arbitres.

Page 100 – Infractions – 2^{ième} alinéa

Texte actuel:

- Si un joueur de l'équipe qui défend se place volontairement derrière sa propre ligne de but pour mettre un adversaire hors-jeu, l'arbitre devra faire signe de continuer à jouer et, au prochain arrêt de jeu, avertir le joueur pour avoir quitté le terrain délibérément et sans autorisation.

Nouveau texte:

- **Si un joueur de l'équipe qui défend quitte le terrain pour quelque raison que ce soit sans la permission de l'arbitre, il sera – jusqu'au prochain arrêt de jeu – considéré comme étant sur sa ligne de but ou sur la ligne de touche pour toute situation de hors jeu. Si le joueur quitte le terrain de jeu délibérément, il doit être averti au prochain arrêt de jeu.**

Procédures pour déterminer le vainqueur d'un match ou d'une confrontation aller-retour

Tirs au but - Procédure.

Page 52

Texte actuel:

- Si une équipe termine le match en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires; elle doit informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur exclu avant que l'épreuve des tirs au but ne commence.

Nouveau texte:

- Si une équipe termine le match en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires; elle doit informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur exclu avant que l'épreuve des tirs au but ne commence.
Un joueur exclu ne peut participer à la séance des tirs aux buts.

LA SURFACE TECHNIQUE

Page 53 – 7^{ième} alinéa

Texte actuel:

- Une seule personne à la fois est autorisée à donner des instructions tactiques. Cette personne doit regagner sa place après avoir donné ses consignes.

Nouveau texte:

- **Une seule personne à la fois est autorisée à donner des instructions tactiques depuis la surface technique.**

Rappel aux arbitres

Il est rappelé aux arbitres que la loi 5 énonce que l'arbitre doit arrêter le jeu s'il estime qu'un joueur a été gravement blessé.